

COMPTE RENDU**JOURNEE DE COMMEMORATION EN HOMMAGE AUX VICTIMES DES CRIMES COMMIS PAR L'ARMEE PATRIOTIQUE RWANDAISE EN RDC ENTRE 1993 et 2003****Antony le 31 octobre 2010**

En date du 31 Octobre 2010, les associations membres de la FEIDAR ont organisé, à Paris, une journée de commémoration en hommage aux victimes des crimes de masse commis en RDC entre 1993 et 2003 par l'Armée Patriotique Rwandaise. La communauté rwandaise venue des quatre coins de l'Europe a répondu massivement à cette invitation. Des associations de la société civile et des organisations politiques rwandaises y ont également pris part.

Organisations invitées :

- Associations membres de la **FEIDAR** (Toutes)
- Le Centre de lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (**CLIIR**);
- Le Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (**RIPRODHOR**);
- La Société Civile Rwandaise de Belgique (**SOCIRWA**);
- La Virtus Panafricaine - Centre panafricain de géopolitique et du développement (CPGD).
- Hotel Rwanda Rusesabagina Foundation (HRRF)
- *Réseau International des Femmes pour la Paix et la Démocratie* » (RIFPR asbl)
- **AVICA** Assistance aux victimes des conflits en Afrique Centrale.
- **DIRHI** Dialogue Inter Rwandais hautement inclusif

Des organisations Politiques Rwandaises étaient également représentées à cette cérémonie:

- FDU
- ODR
- PARTENARIAT-INTWALI;
- PDR-IHUMURE;
- MDPR
- PDP-IMANZI

1. Ouverture de la journée

Dans son mot introductif, JMV Ndagijimana, Président de la FEIDAR, a rappelé l'importance de cette première journée de commémoration des crimes de masse commis en RDC par l'armée du Front Patriotique Rwandais responsable de la mort de centaines de milliers de réfugiés hutu rwandais et de citoyens congolais. La commémoration d'Antony est un geste fort, un symbole important, un premier pas pour coordonner nos énergies afin de lutter efficacement contre l'impunité qui sévit dans la Région des grands lacs depuis plusieurs décennies. JMV Ndagijimana a, ensuite, présenté les délégués des associations et organisations politiques présentes.

2. Exposés

Revenant sur les objectifs de la Journée, JMV Ndagijimana a précisé que cette journée spéciale était une occasion de se souvenir de nos parents et de toutes les victimes massacrés au Rwanda et en RDC suite aux ambitions politiques de leurs bourreaux. **Il a demandé au public d'observer une minute de silence pour honorer leur mémoire.**

C'est grâce au Rapport Mapping, a-t-il poursuivi, qu'enfin, les projecteurs sont braqués sur les massacres commis par le FPR en RDC, une occasion de rappeler qu'il y a d'autres crimes commis par le régime de Kigali depuis 1990 et pour lesquels les rapports les concernant n'ont jamais été publiés contrairement aux procédures usuelles au sein du système des Nations Unies.

JMV Ndagijimana a cité notamment :

- Le rapport du rapporteur spécial René Degni Segui. Ce rapport a conduit à la mise en place du Tribunal International pour le Rwanda qui devait poursuivre et juger les personnes des deux belligérants du conflit rwandais impliqués dans les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité voire de génocide, mais force est de constater que seule une partie, à savoir les vaincus, fait l'objet de poursuites. Le tribunal d'ARUSHA a failli à sa mission en optant pour **la justice du vainqueur**.
- Le rapport Gersony sur le massacre de populations civiles hutu en 1994;
- Le rapport Hourigan sur l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana ;
- Le rapport sur les massacres de Kibeho ;
- Le rapport Garreton sur le massacre des réfugiés hutu en RDC (1996 et 1997) ;
- Les rapports des enquêteurs du TPIR sur les crimes commis au Rwanda en 1994 par l'Armée patriotique rwandaise de Paul Kagame et tombant sous la compétence du TPIR

Tous ces rapports sont restés sans suite pour des raisons incompréhensibles par l'ensemble des victimes.

Poursuivant son intervention, M. Ndagijimana a proposé aux participants d'aller vite à l'essentiel et de parler du rapport des Nations Unies sur les massacres en RDC, le Rapport Mapping. Il a indiqué que ce rapport était unique en son genre. Il démontre la perspicacité et le courage de ses auteurs qui n'ont pas succombé aux sirènes et pressions multiples du FPR qui voulait qu'il tombe aux oubliettes au même titre que les autres rapports antérieurs incriminant le président Paul Kagame. Le Rapport Mapping est très documenté et s'appuie sur des faits déjà mis en lumière dans le rapport Garreton resté sans suite car placé sous embargo.

Il ressort du Rapport Mapping RDC qu'en 1996 et en 1997, le FPR a commis des massacres de grande ampleur, qualifiés de crimes contre l'humanité voire de génocide car de nombreux éléments sont suffisamment parlants, s'agissant de l'intention de détruire tout ou en partie les réfugiés hutu. Le rapport semble indiquer qu'outre le président Kagame, son Ministre actuel de la défense, le général Kabarebe, est un des hauts responsables de ces actes de génocide planifiés. Dans ses déclarations publiques, le président Kagame s'est à plusieurs reprises vanté d'avoir réalisé ses objectifs en massacrant les réfugiés hutu en République Démocratique du Congo.

Le rapport de la Commission des Nations Unies pour les Droits de l'homme préconise la création d'un Tribunal international pour juger les responsables de ces crimes. Cette mission incombe, ni plus ni moins, au Conseil de sécurité qui doit définir les mécanismes de la mise en place d'instruments juridiques pour poursuivre et sanctionner les coupables.

M. Ndagijimana a rappelé qu'après la sortie de rapport, la réaction du gouvernement rwandais a été très négative et violente. Les autorités de Kigali prétendent que ce rapport serait une pure machination de leurs ennemis. Une telle réaction amène à se poser des questions sur un gouvernement qui, s'il était sincère et responsable, devrait normalement saisir l'opportunité pour savoir pourquoi, par qui et dans quelles circonstances une partie de sa population a été exterminée. Le Rwanda devrait être le premier à réclamer la mise en place d'un tribunal pour rendre justice à ses ressortissants. Le régime de Paul Kagame qui a peur de rendre compte de ses crimes répétés contre le droit international humanitaire, cherche au contraire à **opposer les victimes tutsi du génocide de 1994 aux victimes hutu**. Pareilles pratiques discriminatoires sont indignes d'un gouvernement respectable dont le premier devoir devrait être celui de garantir l'égalité de ses citoyens devant la loi et devant la justice. Le Gouvernement de Kigali ne peut pas être juge et partie.

M. Ndagijimana a indiqué que ce qui est relaté dans le Rapport Mapping était bien connu des victimes depuis la commission des faits. Et de préciser que certains rescapés de ces massacres étaient même présents dans l'assemblée. Sans plus attendre, il a invité un des rescapés des massacres de RDC, M. **Maurice Niwese** auteur du livre « **Le peuple rwandais, un pied dans la tombe** », à prendre la parole pour témoigner.

Monsieur Maurice Niwese a exposé dans les moindres détails les massacres sanglants commis par le FPR. Son intervention a porté sur le cas de Kasese qui est d'ailleurs évoqué dans le Rapport Mapping. Ce camp de réfugiés était composé de personnes qui s'étaient rendues aux soldats du FPR sous la menace des armes. Il s'agissait de personnes épuisées physiquement et sans défense.

Pour illustrer l'intention du FPR d'exterminer les réfugiés hutu regroupés à Kasese, Maurice Niwese a exposé des faits précis dont il a été témoin :

- Premier subterfuge : Pour mettre en confiance les réfugiés apeurés ayant survécu aux massacres qu'ils avaient subis tout au long de leur périple dans les forêts du Zaïre, les militaires du FPR ont organisé des cérémonies de mariage factice entre certains de leurs soldats tutsi et des filles hutu réfugiées. Il s'agissait de cérémonies riches en symboles et dont la **mise en confiance** fut le maître mot. L'intention du FPR était de faire croire aux réfugiés qu'à travers ces mariages interethniques, la réconciliation devenait réalité et qu'ils seraient désormais traités avec humanité, écartant ainsi toute intention criminelle de la part de ces jeunes militaires tutsi jadis tant haïs et redoutés.
- Dans un deuxième temps, les soldats de l'APR ont demandé aux hommes aptes physiquement de se joindre à eux pour partir à la conquête de Kinshasa. Des milliers de jeunes réfugiés hutu volontaires ont répondu à l'appel et ont été regroupés dans un camp militaire. Ces milliers de *recrues* ont disparu sans laisser de trace. On comprendra plus tard que toutes ces manœuvres de l'APR avaient pour seul objectif de tromper la vigilance des réfugiés sans défense et de les affaiblir avant leur extermination programmée. Tous ces réfugiés furent massacrés quelques jours plus tard. Les rescapés miraculeux du massacre de Kasese, le 22 Avril 1997, parlent d'un carnage sans précédent.

Après ce témoignage qui a laissé l'auditoire sous le choc, le président de séance a invité M. Hubert Sauper auteur du film *Kisangani Diary* (Loin du Rwanda, en version française) à prendre la parole. Ce dernier a corroboré le récit de Maurice Niwese tout en indiquant que les massacres du Zaïre l'ont marqué pour la vie, qu'il ne se passe aucune journée sans que les images de l'horreur lui reviennent. Signalons à titre anecdotique que Hubert Sauper est sorti de la salle et n'a donc pas assisté à la projection de son film, afin, dit-il, de ne pas raviver ses émotions.

Ce film qui a reçu plusieurs prix aux festivals internationaux est un témoignage bouleversant mais réaliste qui montre jusqu'où peut aller l'inhumanité de l'homme. Il montre sans voyeurisme la déchéance physique des victimes et la déchéance morale des bourreaux. Il nous fait entrer dans un camp de la mort. A travers son film on comprend comment le FPR a commis des crimes de façon préméditée et planifiée avec un habillage de mensonges pour leurrer et les victimes et la communauté internationale.

Après la projection du film, Hubert Sauper est revenu dans la salle pour apporter son témoignage. Il a souligné que le dossier des Grands lacs est un « *secret de famille pour notre civilisation* », un secret qui fait honte et dont les dégâts sont plus importants qu'au Moyen Orient. Il faut que soit mené un combat pour la paix, a-t-il supplié.

3. Echanges - Débats

Plusieurs intervenants ont pris la parole pour rappeler que le rapport de René Degni Segui mettait en cause les deux belligérants et suggérait qu'ils soient poursuivis, chacun pour les crimes dont il était responsable. Les orateurs qui se sont succédé ont ainsi réclamé que tous les autres rapports sur les crimes de masse commis au Rwanda et en RDC et qui sont toujours frappés d'embargo soient mis au grand jour. Il s'agit précisément des rapports **René Degni Segui, Garreton, Hourigan** et du rapport **Gersony**. Justice doit être rendue et tout doit être mis en œuvre afin d'éradiquer l'impunité dans notre région. Tous les orateurs ont exprimé leur indignation devant le constat que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) n'a jamais engagé de poursuites contre les membres du FPR pour les crimes qu'ils ont commis en 1994, alors que cela relève du mandat dudit tribunal au titre de la résolution 955 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Comme elle le rappelle souvent, l'ancien Procureur du Tribunal d'ARUSHA, Madame Carla Del Ponte, avait exprimé sa volonté d'engager des poursuites contre des membres du FPR pour les crimes relevés dans le rapport de René Degni Segui. Elle a reconnu à plusieurs reprises avoir subi des pressions politiques du président Paul Kagame lui-même et de certaines grandes puissances membres du Conseil de Sécurité. En limogeant Madame Carla Del Ponte de son poste de Procureur du TPIR, les complices, alliés et protecteurs du régime de Paul Kagame ont voulu casser cette volonté de justice impartiale et égale pour tous, la seule voie pouvant conduire à une réconciliation authentique au Rwanda.

Les participants à la journée de commémoration ont été unanimes pour affirmer qu'il faudra déployer beaucoup d'efforts, être déterminés et résolus pour agir auprès des différentes institutions et organisations internationales afin que ces différents rapports soient rendus publics.

Le combat sera long et difficile, d'autant que la machine FPR ne cesse d'accroître ses moyens de pressions tant sur la communauté internationale que sur ses opposants. L'actualité en apporte beaucoup de preuves, le cas le plus parlant et édifiant étant celui de Mme **Ingabire Victoire**. Pour avoir osé dire à haute voix que les victimes rwandaises sont égales, qu'elles doivent bénéficier de la même compassion et recevoir le même hommage, Victoire Ingabire Umuhoza croupit en prison aux côtés de plusieurs autres opposants politiques.

A l'issue d'échanges riches et animés, les participants ont pris conscience qu'ils doivent déjouer avec **lucidité** les pièges tendus par le pouvoir de Kigali et ses alliés qui font croire que qualifier les crimes commis contre les réfugiés hutu en RDC de **génocide** correspondrait à nier le génocide Tutsi de 1994.

Les participants à la journée de commémoration du 31 10 2010 ont dit et répété qu'**un génocide n'efface pas un autre génocide**. Exiger la justice pour les victimes des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide contre les réfugiés hutu en RDC ne peut en aucun cas être interprété comme la négation du génocide tutsi de 1994. Et vice-versa. **Qu'elles soient d'ethnies tutsi, hutu ou twa, les victimes des crimes de masse commis au Rwanda et en RDC méritent la même compassion et la même justice.** Compte tenu de ce qui précède, le Droit doit s'appliquer à tous les auteurs de crimes contre le droit international humanitaire avec la même sévérité et la même équité, y compris les criminels au pouvoir dans leurs pays respectifs.

Un des participants a expliqué à l'auditoire que ce qui se passe dans la région des grands lacs relève d'un jeu politique et d'intérêts de réseaux d'acteurs (puissances, personnes, milieux d'affaires) et que la course aux richesses de la RDC est, à cet égard, un facteur déterminant. Il ne s'étonne pas que depuis 1994, seul le vaincu est jugé alors que le vainqueur qui devrait être assis dans le même box des accusés, est reçu à travers le monde comme le sauveur du peuple rwandais. Il est grand temps, a souligné ce participant, que tous les parents et ayants-droits des victimes rwandaises et congolaises se mobilisent, se saisissent du rapport Mapping afin que celui-ci ne reste pas un simple document de 562 pages, mais qu'il serve à faire triompher la Justice. Les Rwandais épris de paix et de justice doivent tout mettre en œuvre pour faire échec aux tentatives du gouvernement rwandais de bloquer la mise en place d'un Tribunal chargé de poursuivre et de juger les auteurs et complices des crimes décrits dans le rapport du 1^{er} Octobre 2010.

Après des échanges et des débats aussi riches que variés sur les stratégies et moyens nécessaires pour la mise en place des mécanismes pour rendre justice aux victimes, un groupe de travail a été chargé de synthétiser les recommandations et dégager les conclusions de cette journée.

Objectif assigné au groupe de travail : mise en place d'un **mécanisme de suivi** chargé de coordonner les actions pour la mise en application effective des préconisations du Rapport Mapping sur les crimes de masse commis en RDC entre 1993 et 2003.

Fait à Paris, le 31 Octobre 2010

Le Comité de rédaction

Annexe I

Retour sur les massacres de Kasese commis par l'Armée patriotique rwandaise (APR) en avril 1997

Dr Maurice NIWESE

Ce témoignage a été donné à l'occasion de la journée en mémoire des victimes de crimes de masse commis en RDC entre 1993 et 2003.

Journée organisée le 31/10/2010 à Paris par les associations membres de la FEIDAR en partenariat avec le CLIIR et la SOCIRWA

Le premier octobre 1990, lorsque le Front patriotique rwandais attaque le Rwanda à partir de l'Ouganda, je fréquente la dernière année du secondaire. Entre élèves, les notions de Hutu, de Twa et de Tutsi ne représentent pas grand-chose.

En 1991, j'entre à l'Université nationale du Rwanda (UNR) au campus universitaire de Ruhengeri. Je deviens trois ans plus tard Président de l'Association générale des étudiants de l'Université nationale du Rwanda (AGEUNR) tant au campus universitaire de Ruhengeri qu'à celui de Butare.

C'est au campus que je rejoins les partis politiques d'opposition dès leur naissance en mars 1991. Plus précisément, j'adhère au MDR. Au campus, dans un premier temps, les partis d'opposition (MDR, PL et PSD) travaillent main dans la main et éprouvent une grande tolérance, voire une certaine sympathie vis-à-vis du FPR. Devant des atrocités que commet l'ex-rébellion, je finis, avec nombre de mes camarades, par prendre mes distances tant à l'égard du FPR que vis-vis du MRND.

Le 6 avril 1994, lorsque la descente meurtrière de l'avion du Président Habyarimana déclenche les massacres des Tutsi, je joins mes forces à celles de ceux qui, dans la mesure de leur possibilité, luttent pour sauver les personnes persécutées, « celles qui devaient mourir » pour reprendre les mots du théologien rwandais Laurien Ntezimana.

En juillet 1994, comme des centaines de milliers d'autres Rwandais, je prends le chemin de l'exil. Je m'installe dans l'ex-Zaïre, dans l'un des camps du Sud Kivu.

En octobre 1996, les camps des réfugiés sont attaqués et détruits par l'armée patriotique rwandaise. Une partie de réfugiés est rapatriée de force, une autre entame une longue saga à travers les forêts du Zaïre où elle est pourchassée et tuée sur une distance de plus de 2000 km. Je fais partie de ces derniers.

Dans le temps qui m'est imparti, il m'est impossible de rendre compte des atrocités commises ainsi que des horreurs vécues sur ce chemin de la croix – l'expression n'est pas forte – où nous avons vécu en permanence dans l'immanence et dans l'ombre de la mort. Mort par la faim, mort par les maladies, mort par l'épuisement et, surtout, mort par la main meurtrière de l'armée patriotique rwandaise.

Je revois ce bébé qui cherchait encore à téter les seins de sa mère déjà envahie par les fourmis car elle était déjà morte. Je revois encore cet ami qui, impuissant, assistait à la souffrance de sa femme qui n'arrivait pas à accoucher de leur premier enfant et qui finit par

être emportée par ce douloureux accouchement. Je pense aussi à cette femme qui, sous la pluie de balles, s'enfuit laissant sa fille unique saignant et appelant au secours après avoir reçu plusieurs balles dans les deux jambes.

Combien de jours me faudrait-il pour raconter les massacres de masse commis à Kashusha, à Shanji, à Hombo, à Tebero, à Walikare, à Tingi Tingi, à Lubutu, à Ubundu, à Mbandaka et ailleurs ? Et si le facteur *temps* ne constituait pas un obstacle, suis-je humainement capable de parler de tous ces faits dont la cruauté échappe à la narration ? L'humilité me commande de déclarer forfait.

Je déclare donc forfait et vais me concentrer au massacre de Kasese qui ne cesse jamais de me hanter l'esprit. L'exécution de ce massacre prouve, si besoin est, qu'il a été prémédité et accompli avec le dessein de tuer le maximum de personnes. Cela étant dit, permettez-moi de passer aux faits.

Après la destruction de Tingi Tingi, fin février 1997, nous reprenons la fuite vers Kisangani avec l'intention de gagner la République Centrafricaine. La ville de Kisangani tombe le 17 mars 1997 avant que nous y entrions. Nous sommes alors dirigés vers Ubundu. Nous franchissons difficilement le fleuve de Lualaba. Certains réfugiés décident de traverser le Zaïre en passant par Mbandaka, qui est à plus de 1500 km, d'autres préfèrent de se rendre aux rebelles à Kisangani. Je fais partie de ces derniers.

Avant de poursuivre la relation des événements, je vais me référer à un épisode que je décris à la page 146 de mon récit de 2001 *Le peuple rwandais un pied dans la tombe* que je convoquerai souvent au cours de cette intervention. Cet épisode vous permettra d'apprécier ce qui suivra :

« Ceux qui entraient dans la forêt pour Mbandaka, entendaient poursuivre la lutte de résistance contre le régime qu'ils avaient fui depuis 1994. Ceux qui se remettaient aux rebelles à Kisangani, se sentaient essoufflés et acceptaient de se soumettre. Ces derniers voulaient manifester qu'ils n'avaient plus aucun sentiment d'opposition. Celui qui avait une cordelette, une couverture ou une ceinture dite militaire de par la couleur devait la laisser à 52. Nous fouillions minutieusement nos sacs, même un couteau de table était abandonné là. La plupart des ex-FAR prirent la logique de la forêt mais certains de leurs camarades se rendirent à leurs anciens ennemis. Ils faisaient comme nous, ils abandonnaient tout sur place. Si cela n'était pas pécher contre la pudeur, nous aurions dû nous rendre nus pour ne pas être suspectés. Nous nous remettions à celui que nous avions fui depuis 1994. C'était un choix délicat mais c'était ainsi. La vie de l'homme est faite de perpétuels choix. Et il arrive que l'on se retrouve face aux seules possibilités amères. C'était sans doute notre cas » (Niwese, *Le peuple rwandais un pied dans la tombe*, 2001, p. 146).

Nous nous dirigeons donc vers Kisangani et nous sommes vers la fin du mois de mars 1997. A 7 km avant d'y arriver, dans une localité appelée Lula, nous sommes bloqués par un camp de militaires rwandais. Après avoir enregistré chacun, ces militaires nous installent autour de leur camp. C'est à partir de ce camp que la dynamique de meurtre va se mettre en place en différentes phases. Je voudrais en énumérer au moins quatre.

1^{ère} phase : Les arrestations sélectives

Dès l'arrivée des réfugiés à Lula, les militaires rwandais commencent à arrêter les gens et à les emporter. C'est, par exemple, au cours de cette première phase que sont arrêtés Frédéric Karangwa, qui fut préfet de Butare et André Kagimbangabo, qui fut préfet de

Cyangugu. C'est aussi au cours de cette phase qu'est arrêtée Annonciata Uzakunda, ancienne camarade au campus de Ruhengeri et secrétaire générale adjointe de l'AGEUNR.

2^{ème} phase : Recrutement de jeunes et d'ex-FAR

La vague d'arrestations est suivie par une campagne de recrutement. Les militaires de l'APR demandent aux ex-FAR présentes et aux jeunes, dont certains n'ont jamais manié les armes, de les rejoindre pour les aider à conquérir Kinshasa. Ces nouvelles recrues ne doivent pas s'inquiéter pour leurs familles, puisque celles-ci vont être logées dans des camps militaires avec d'autres familles de militaires. Environ 3000 personnes répondent à l'appel et la plupart s'en vont avec leurs familles.

« Cette offre était alléchante pour plusieurs raisons : d'abord parce que beaucoup de gens disparaissaient chaque jour et que chacun était candidat à la disparition. En entrant dans l'armée, on allait être épargné. Ensuite parce qu'une fois soldat de l'APR, on rentrerait dans le pays la tête haute. Enfin parce que c'était une occasion de ne jamais mourir de faim » (Niwese, *Le peuple rwandais un pied dans la tombe*, 2001, p. 153).

3^{ème} phase : Premier retour en arrière

Nous sommes en début du mois d'avril 1997. Deux jours après le départ des recrues, les militaires nous demandent de décamper et de retourner en arrière pour ne pas gêner les opérations militaires. Après plusieurs heures de marche, on nous installe à une vingtaine de kilomètres de Lula. Nous formons alors les camps de Kasese 1 et 2 regroupant des réfugiés dont le nombre varierait entre 60 et 100 mille.

Au cours des premiers jours à Kasese, nous nous faisons des illusions sur la bonne foi de l'APR. En effet, comment ne pas croire en la bonne foi de cette armée qui a déjà intégré des milliers des nôtres dans ses rangs ? Je pense ici aux recrues de Lula. Au cours de cette période, un autre évènement vient renforcer notre confiance. Outre que les militaires viennent partager à boire avec les réfugiés, un *afandi* de l'APR vient dans le camp demander la main d'une jeune réfugiée, une nièce, si mes informations sont bonnes, du chef de camp de Kasese. Dans *Le peuple rwandais un pied dans la tombe*, je fais remarquer qu'après ces fameuses fiançailles, « beaucoup d'autres filles essayaient de séduire un grand nombre d'éléments de l'APR » (Niwese, *Le peuple rwandais un pied dans la tombe*, 2001, p. 157).

« Malgré tous ces phénomènes étranges mais de fraternisation, la situation évoluait avec beaucoup d'ambiguïtés. Radio Amani de Kisangani pourtant pro-rebelles diabolisait les réfugiés. Nous pensions que les journalistes étaient libres d'avoir des opinions différentes de celles des maîtres de Kisangani. [...]

Un autre élément bouleversant fut le témoignage d'un prétendu rescapé des militaires recrutés à 7 kilomètres de Kisangani. Son témoignage était angoissant. Il disait que ces militaires et toutes leurs familles (femmes et enfants) avaient été systématiquement assassinés. Celui qui donna ce témoignage affirmait qu'il était un rescapé qui, de justesse, avait échappé au carnage. Il nous dit que c'était notre tour. Ce rescapé jura qu'il ne resterait pas à Kasese. Il allait continuer par la forêt et tenter d'aller à Mbandaka. Il n'a pas passé la nuit là-bas. Son récit, au lieu de convaincre, augmenta la confusion. Certaines personnes ont reconnu ce témoin et nous ont confirmé qu'il était effectivement resté parmi d'autres recrutés. Est-ce que son récit était vraisemblable?

Ce qui est évident est que, jusqu'à l'heure où j'écris, personne n'a revu ni les membres des familles des recrutés ni ces recrutés devenus militaires de l'APR » (Niwese, *Le peuple rwandais un pied dans la tombe*, 2001, pp.157-158).

4^{ème} phase : Le carnage du 22 avril 1997

Le 22 avril 1997, les réfugiés de Kasese 1 et 2 se réveillent encerclés par les militaires de l'APR. Ceux-ci leur demandent de prendre la direction d'Ubundu, une direction inverse de Kisangani, en suivant le chemin de fer. C'est un deuxième retour en arrière.

En cette matinée, ceux qui hésitent sont tués. En cette matinée, durant la marche, des gens sont sélectionnés et tués essentiellement à l'arme blanche. En cette matinée, durant la marche, des familles entières sont sorties des rangs et exécutées.

Après huit heures de marche, les militaires qui accompagnent les réfugiés leur demandent de s'asseoir et de préparer à manger. Et c'est à ce moment que le carnage commence.

« Devant nous s'installèrent ces militaires qui nous conduisaient avec leurs mitrailleuses et les caisses d'obus. Ils tournèrent les canons sur nous. Ils étaient tellement nombreux qu'il y en avait partout. Sans pitié, ils ouvrirent le feu. Les gens moururent par centaines. Le sang coula partout, se mêla au repas qu'on préparait et tout devint rouge » (Niwese, *Le peuple rwandais un pied dans la tombe*, 2001, pp.161-162).

Les massacres qui débutent le 22 avril 1997 sont accomplis intensivement durant trois jours. Nous sommes pourchassés dans la forêt. Les cadavres sont examinés pour retrouver et parachever les personnes qui gardent encore le souffle. Les femmes arrêtées sont sauvagement violées avant d'être exécutées, etc. Après les tueries intensives, les corps sont entassés et brûlés. D'autres finissent dans des fosses communes.

Tels sont les faits, essayons maintenant de les interroger.

Les trois affirmations que je vais avancer peuvent être tout sauf gratuites :

1^{ère} affirmation : Treize ans après les événements de Kasese, personne n'a revu les personnes arrêtées à Lula (à 7 km de Kisangani), durant la première vague d'arrestations. Que sont-elles devenues ? Seul Kigali sait.

2^{ème} affirmation : Treize ans après les événements de Kasese, personne n'a revu les recrues de Kisangani et leurs familles. Que sont devenus ces milliers de gens emportés dans un simulacre de recrutement ? Seul Kigali sait.

3^{ème} affirmation : Comme j'ai tenu à le faire observer, à Lula et à Kasese, personne n'était armé. Des réfugiés massacrés étaient tout simplement des personnes sans défense. Ils ont été massacrés par des militaires auxquels ils s'étaient rendus. Pourquoi l'APR a-t-elle massacré des hommes sans défense, dont nombre d'entre eux étaient des enfants, des femmes, des vieillards et des malades ? Seul Kigali sait.

Tout tend à indiquer que les massacres du 22 avril 1997 ont été prémédités et minutieusement préparés. Je dégage ici cinq indices de préparation en tentant de comprendre la stratégie utilisée par l'APR dans l'exécution de ce crime :

1^{er} indice : Quand j'essaie de voir le profil des personnes arrêtées et tuées par sélection à Lula, je trouve qu'il s'agissait essentiellement des personnes considérées comme étant capables de mobiliser les gens. En les tuant, l'APR aurait voulu priver les réfugiés de personnes capables de déjouer son plan macabre.

2^{ème} indice : Lorsque l'APR a organisé un simulacre de recrutement de jeunes et d'ex-FAR, il aurait voulu priver les réfugiés de toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, pouvaient lui opposer résistance, ce qui lui a permis de massacrer des gens incapables de se défendre.

3^{ème} indice : En organisant des retours en arrière (à deux reprises) des réfugiés, l'APR aurait voulu conduire ces derniers au cœur de la forêt, loin de Kisangani qui abritait des médias et des humanitaires susceptibles de témoigner.

4^{ème} indice : Les stratégies de fraternisation utilisées par l'APR (partage de bière avec les réfugiés, fiançailles entre un militaire de l'APR et une réfugiée, etc.) auraient eu pour visée de mettre les réfugiés en confiance pour qu'ils soient massacrés sans s'en rendre compte.

5^{ème} indice : En diabolisant les réfugiés, Radio Amani, sous le contrôle des rebelles, aurait voulu rendre les Zaïrois hostiles aux réfugiés, ce qui prive ces derniers de personnes pouvant les cacher.

Les crimes commis dans l'ex-Zaïre sont-ils des crimes de génocide ?

Je laisse ce débat aux plus éclairés. Les organisateurs de cette journée m'ont demandé d'intervenir comme témoin, ce qui m'a poussé à privilégier les faits.

Je laisse de côté ma propre opinion pour redire ce que je n'ai pas cessé de dire. Ce qui m'intéresse le plus, c'est moins la qualification des crimes commis que le fait que, sur le plan personnel, la souffrance de celui qui perd le sien tué est la même.

Je rappelle aussi que je milite activement pour que toutes les victimes soient reconnues et pour que le droit à la mémoire soit un droit non négociable.

De même que nous devons nous souvenir de ce qui s'est passé, de la même façon, nous devons éviter d'être prisonniers de notre passé, si lourd soit-il. Autant je lutte pour une mémoire pour tous, autant je condamne l'abus de celle-ci. Ni trop de mémoire, ni trop peu de mémoire, juste ce qu'il faut pour que tout Rwandais se sente reconnu et respecté.

La question de justice, je termine sur ce point, suit une équation semblable à celle de la mémoire. Aux mêmes, appliquons la même chose. Mais comment rendre justice quand le justicier peut être en même temps bourreau ? La question que je pose ici, au lieu de nous paralyser, devrait nous placer en face de la réalité et nous inviter à imaginer des solutions réalistes susceptibles de briser la spirale de la violence et de sortir les Rwandais de l'impasse.

Merci pour votre aimable attention !

Annexe II

Invitation à la journée de commémoration

En partenariat avec

- Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (**CLIIR**)
- Le Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (**RIPRODHOR**)
- La Société Civile Rwandaise de Belgique (**SOCIRWA**)

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FEIDAR ORGANISENT
UNE JOURNEE DE COMMEMORATION
EN HOMMAGE AUX VICTIMES DES CRIMES DE MASSE
COMMIS EN RDC ENTRE 1993 ET 2003

Date : 31 Octobre 2010 à partir de 15 heures

Lieu : 1 square de l'Atlantique - 92160 ANTONY

ANTONY SE TROUVE EN REGION PARISIENNE

Train ligne B, sortie gare les Bacconnets

La salle se trouve place les Bacconnets, non loin de la gare

Contexte

Le 1^{er} octobre 2010, le Haut-commissariat des Nations unies pour les Droits de l'Homme a publié un rapport faisant l'inventaire des atrocités commises en République Démocratique du Congo entre 1993 et 2003 dit *Rapport Mapping*. Ce rapport révèle ce qui n'était jusque-là qu'un secret de polichinelle, à savoir que l'armée du Front Patriotique Rwandais de Paul Kagame a délibérément commis d'innombrables actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre contre les réfugiés hutu et les citoyens congolais au cours de la période susvisée.

Objectif de la journée de commémoration

- Commémoration des crimes de masse commis au Rwanda et en RDC
- Hommage à toutes les victimes rwandaises et congolaises de cette catastrophe humaine
- Permettre aux rescapés de ces massacres de faire le deuil et de témoigner de leur souffrance
- Contribuer à la réconciliation nationale en mettant fin à la discrimination mémorielle et judiciaire basée sur l'origine ethnique des victimes.

Résultat attendu

- Mise en place d'un **mécanisme de suivi** chargé de coordonner les actions pour la mise en application effective des préconisations du Rapport Mapping sur les crimes de masse commis dans la région des grands lacs.

Programme de la journée

- 15h : Début de la commémoration : mot d'introduction et minute de silence en mémoire des victimes
- 15h15 : Présentation du rapport des Nations-Unies sur les crimes de masse en RDC de 1993 à 2003
- 15h30 – 16h : Projection du film « **Kisangani Diary** » du cinéaste autrichien **Hubert Sauper** (réalisateur du film « Le cauchemar de Darwin ») suivie des témoignages de rescapés des massacres de RDC/ex-Zaïre
- 16h – 17h : Echange public : représentants des organisations de la société civile rwandaise et congolaise, organisations amies, membres du public
- 17h – 18h : Pause et collation + Rédaction du rapport final par le comité de rédaction
- 18h : Présentation des conclusions par le comité de rédaction et adoption de la motion finale
- 19h : Fin de la journée de commémoration

IBIKORWA BIRUTA AMAGAMBO

VENEZ NOMBREUX - MUZAZE MULI BENSHI

Contact : 0620832528 – 0620381138 - 0659222780

Feidar.contact@yahoo.fr

